

*Question présentée par le député :*

*M. Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 22 janvier 2014*

## **Question écrite urgente**

**Une réorganisation efficace ou une politique d'engagement qui ne dit pas son nom ?**

Le Conseil d'Etat dans son point de presse du 15 janvier 2014 a annoncé une réorganisation de l'office de l'urbanisme (OU) « pour une meilleure gestion du développement urbain du canton ». Dès le 15 janvier dernier, une nouvelle « organisation fondée sur une répartition territoriale en lieu et place de l'ancienne direction fonctionnelle » a en effet vu le jour. C'est ainsi que la direction des grands projets (DGP), la direction des plans d'affectation et requêtes (PAR) et la direction des missions opérationnelles (DMO) ont fait place à trois « directions du développement urbain (DDU) », à savoir Rive droite, Rive gauche et PAV/Interfaces CEVA. Cette réorganisation de l'OU vise notamment une plus grande efficacité.

Il apparaît que 33 agents spécialisés ont été engagés pour accomplir une mission déterminée de durée déterminée (art. 8 B 5 05) entre 2010 et 2012 essentiellement au sein de la direction des grands projets (DGP), sans compter les agents spécialisés engagés dans l'unité affectée au CEVA. La majeure partie de ces collaborateurs ont occupé, jusqu'au moment de la réorganisation, des fonctions de chefs de projet ou chefs de secteur ou de service dans des classes de fonction plus élevées pour compenser leur engagement à durée déterminée. Ces agents spécialisés auraient été stabilisés en début d'année.

*Ma question est la suivante : le Conseil d'Etat peut-il expliquer pour chaque agent spécialisé concerné sur quel budget ces collaborateurs ont été engagés de manière fixe, dans quelle classe de fonction et en quelle annuité ?*